



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 7 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anouck Saugy : « *Bureau de vote de Cour : fermé pour cause de fermeture ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le conseil communal souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'un bureau de vote sous gare plus centralisé que le bureau actuellement utilisé.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi sept mai deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :